



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes
UD 38
A l'attention de Mme Lauriane Rouff
17 bd Joseph Vallier
38040 GRENOBLE

Crolles, le 21/01/2026

N/Réf : HB/NM/NCH/SF/2026-00165
Objet : Projet SIBUET Environnement- Le Cheylas
Affaire suivie par Natacha Christin

Madame,

Par mail en date du 16 janvier 2026, vous m'avez saisi pour avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale, concernant le projet d'installation d'une ligne automatisée de tri et de traitement des déchets complexes (écrans, lampes, composants électroniques, batteries...), porté par la société SIBUET Environnement sur son site actuel de Le Cheylas.

Les déchets traités sont de différentes natures : déchets d'équipements électriques et électroniques, déchets non dangereux et déchets dangereux. Compte tenu des activités prévues par le projet, de la nature et du volume des déchets traités, le projet est soumis à autorisation au titre de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Le projet contribue à accroître la valorisation matière des métaux (fer, aluminium, cuivre), plastiques et métaux rares. Avec un taux global de valorisation attendu dépassant 90%, le site se place ainsi dans une démarche ambitieuse de réemploi et de réduction des déchets ultimes, en cohérence avec les objectifs globaux de transition écologique portés par la communauté de communes Le Grésivaudan. Implantée au sein des bâtiments existants sur un site industriel, la mise en œuvre de cette ligne automatisée de traitement ne génère pas d'artificialisation des sols et permet une modernisation industrielle bénéfique pour le secteur.

Je tiens également à saluer le choix de la société SIBUET Environnement de poursuivre et renforcer son développement sur son site de Le Cheylas. Ce projet s'accompagne d'un investissement significatif de l'ordre de 3 millions d'euros visant à moderniser l'outil de production, ainsi que de la création de huit emplois équivalent temps plein. Il illustre une stratégie de croissance responsable, ancrée localement, contribuant à la vitalité économique et à l'emploi industriel du territoire.

J'émet par conséquent un avis favorable à ce projet qui contribue à l'attractivité industrielle du territoire du Grésivaudan.

J'attire votre attention sur le fait que le délai de réponse fixé (5 jours ouvrés) est bien trop court et mériterait d'être allongé pour permettre une appropriation complète du dossier par mes services.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes respectueuses salutations.



Le Président de la communauté de communes Le Grésivaudan

Henri BAILE



Le GRÉSIVAUDAN

communauté de communes

390, rue Henri Fabre - 38926 Crolles cedex

www.le-gresivaudan.fr

Tél. : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61 - bienvenue@le-gresivaudan.fr